

Contrat d'abonnement de maintenance avec Chr numérique

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De souscrire un contrat de maintenance pour le fonctionnement du logiciel e-pack Hygiène avec la société CHR NUMERIQUE - 60 avenue Baron Lacrosse - 29850 GOUESNOU.

Le montant mensuel est de **228.90 € HT** soit **274.68 € TTC**.

Le montant des fournitures s'élève à **119.00 € HT** soit **142.80 € TTC**.

Le présent contrat prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024 et est conclu pour une durée de 36 mois. Il est renouvelable annuellement par reconduction expresse.

Fait à WAZIERS, le 23 SEPTEMBRE 2024,

Le Maire,
Laurent DESMONS

